

# Comment bien **trier** ?

## Les types de déchets



### Ordures ménagères

Tous déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé. 9 moloks à disposition selon plan.



### Déchets compostables ménagers

A déposer UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES, dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



### Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas, sauf viande, os, poisson. A déposer avec les déchets compostables, UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES.



### Papier

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



### Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les centres commerciaux ou à l'écopoint. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



### Sages

Avec les ordures ménagères. Les grands formats sont à déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem déchets encombrants).



### Verre

A trier par couleur. A déposer dans les 3 moloks (couvercles blanc, vert ou brun) à l'écopoint.



### Bois

A déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



### Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



### Carton propre

A déposer dans la presse spécifique à l'écopoint.



### Déchets encombrants combustibles

Déchèterie à St-Sulpice (côté entreprises). Une collecte à l'écopoint est prévue selon calendrier de 7h30 à 11h30 (voir picto) 1m3 est accepté. Les déchets de chantier et de déménagement ne sont pas admis.



### Ferraille (objets métalliques)

Les gros déchets de ferraille doivent être acheminés à la déchetterie de St-Sulpice. Les petits déchets de ferraille peuvent être récoltés lors de la récolte des déchets encombrants et à la déchetterie communale.



### Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si alu ou métal à déposer dans la benne correspondante, sinon à éliminer dans un sac taxé.



### Berlingots / Briques à boissons

Les berlingots de lait et boisson sont à éliminer dans un sac taxé.



### Huiles minérales et végétales

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



### Déchets spéciaux des ménages

Déchetterie Val-de-Tri SA à Saint-Sulpice.



### Textiles et chaussures

A déposer dans des sacs fermés, dans les 2 conteneurs spécifiques à l'écopoint.



### Déchets inertes (petites quantités)

Les petites quantités peuvent être déposées lors de la récupération des encombrants selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



### Cendres de bois

A éliminer avec les ordures ménagères une fois refroidies.



### Dépouilles d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles des animaux. Les amener au centre collecteur de déchets des animaux à Montmollin 032/731.12.85.



### PET

A écraser ! A restituer aux magasins. Sinon, à déposer dans des conteneurs spécifiques à l'écopoint (grands sacs à disposition aux TP).



### Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



### Appareils électriques et électroniques

A rapporter au point de vente (TAR). Eventuellement à l'écopoint, uniquement lors de la récolte des déchets encombrants.



### Piles et accumulateurs

Ne pas mélanger les piles et les accus. A rapporter dans les magasins ou à l'écopoint.



### Tubes lumineux (néon) / LED

A remettre aux points de vente, évén. à l'écopoint selon le calendrier (idem picto. déchets encombrants).



### Pneus

Aux points de vente. Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds.



### Médicaments

Les rapporter dans les pharmacies.



### Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.



### Plastiques agricoles

Les plastiques agricoles, les films plastiques PE et ficelles. A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri SA contre rémunération.



### CD

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.